



Chaque section de ce formulaire doit être remplie et vous devez joindre une preuve d'inscription valide; consultez les lignes directrices relatives aux preuves d'inscription pour plus de renseignements.

## 1. Renseignements sur le compte

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° du compte REEE

Nom du bénéficiaire

Nom du souscripteur

Province de résidence permanente du bénéficiaire (aux fins de l'impôt)

Nom du cosouscripteur (s'il y a lieu)

NAS du bénéficiaire

## 2. Renseignements sur l'établissement postsecondaire

- Université
- Collège ou cégep
- Établissement ou collège à vocation professionnelle privé
- Autre \_\_\_\_\_
- Temps plein **OU**  Temps partiel

Nom de l'établissement d'enseignement

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Date de début de l'année scolaire

Adresse de l'établissement d'enseignement

		<b>OU</b>		
--	--	-----------	--	--

Durée de l'année scolaire (en semaines)

Durée du programme (en années)

--	--	--	--	--	--	--	--

Code postal

- 1<sup>e</sup>  2<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  Autre \_\_\_\_\_

Année du programme

Programme suivi

## 3. Renseignements sur le retrait

Vous pouvez choisir **soit** un retrait de la totalité du compte (3.1), ou préciser des montants en dollars spécifiques dans les champs (3.2) ci-dessous.

3.1  **Retrait de la totalité du compte** **OU**

3.2 Paiement d'aide aux études (PAE) Études postsecondaires (EPS) Montant total du retrait  
(retrait de subvention/revenus) + (retrait de capital) = (sera traité en tant que montant net sauf indication contraire)

\_\_\_\_\_ \$ \_\_\_\_\_ \$ \_\_\_\_\_ \$

Le cas échéant, indiquez le montant de la SCEE retiré lors de demandes de PAE précédentes faites auprès d'autres institutions financières. **Remarque :** Voir la page suivante pour plus de détails.

\_\_\_\_\_ \$

**Remarque :**

- Un feuillet d'impôt T4A sera émis au bénéficiaire pour toutes les portions de PAE retirées
- Un retrait pour PAE sera effectué s'il n'y a pas assez de fonds pour procéder à un retrait pour EPS
- Un PAE sera traité si le type de retrait n'est pas mentionné
- Un retrait pour EPS sera effectué s'il n'y a pas assez de fonds afin de procéder à un retrait pour le PAE
- Pour qu'on puisse demander un PAE ou un EPS, l'établissement d'enseignement doit fournir au bénéficiaire des documents. Voir la page suivante pour les Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription.

**Veillez préciser à partir de quels fonds effectuer le rachat. Choisissez des montants en dollars ou des pourcentages et entrez les chiffres appropriés dans la colonne de droite.**

NUMÉRO DU FONDS	NOM DU FONDS	MONTANT DU RETRAIT OU POURCENTAGE
MFC		<input type="checkbox"/> \$ <input type="checkbox"/> %
MFC		
MFC		
MFC		
		<b>TOTAL</b>

Les prélèvements automatiques à l'égard du retrait de la totalité du compte devraient se poursuivre

## 4. Précisions sur les paiements

### Destinataire du paiement

- Bénéficiaire
- Souscripteur
- Établissement d'enseignement

### Type de livraison

#### Par chèque à :

- L'adresse au dossier
- Une autre adresse :  
(garantie de signature [section 5] requise)

--	--	--	--	--	--	--	--

Code postal

#### Dépôt direct (TEF) au :

- Compte bancaire en dossier
- Nouveau compte bancaire  
(Chèque annulé requis)

**Remarque :**

- Le paiement ne peut être effectué qu'au profit du bénéficiaire, du (des) souscripteur(s) ou de l'établissement d'enseignement.
- L'étampe de garantie de signature est requis si
  - a. L'adresse de livraison est différente de celle du souscripteur ou de celle du bénéficiaire en dossier.
  - b. Les montants de rachat sont de 50 000 \$ et plus. Un timbre peut être apposé par une banque canadienne, une société de fiducie ou un courtier en valeurs mobilières enregistré.

## 5. Signatures

Signature du souscripteur	Date A A A A M M J J
Signature du cosouscripteur (s'il y a lieu)	Date A A A A M M J J
Signature du conseiller (obligatoire si un formulaire FAL/ACI a été fourni)	Date A A A A M M J J

**VEUILLEZ APPOSER LE TIMBRE DE GARANTIE DE SIGNATURE POUR LES MONTANTS DE 50 000 \$ ET PLUS, OU POUR LA LIVRAISON DE CHÈQUE À UNE AUTRE ADRESSE**

**Rappel important :** Si les bénéficiaires détiennent des REEE auprès d'autres institutions financières, veuillez indiquer dans la section 3.2 (Renseignements sur le retrait) le montant de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) reçue dans les retraits précédents de PAE auprès de ces institutions. Si cette information n'est pas fournie et qu'un montant de SCEE supérieur à 7 200 \$ est reçu, le bénéficiaire devra rembourser le montant de SCEE reçue en excès directement à Emploi et Développement social Canada (EDSC).

## 1. Documents requis pour le retrait aux fins d'études

Deux documents doivent être présentés pour qu'une demande de retrait aux fins d'études d'un REEE soit traitée :

1. Formulaire de retrait d'un REEE Mackenzie
2. Preuve d'inscription valide (voir les lignes directrices ci-dessous)

## 2. Types de sommes que peut détenir un REEE

Un REEE peut regrouper trois types de sommes :

- Subvention
- Revenu des subventions ou des cotisations
- Cotisations (capital)

## 3. Types de retrait d'un REEE

Type de retrait	Composantes	Limite par retrait	Limite à vie	Incidences fiscales
Paiement d'aide aux études (PAE)	Subvention + revenu	Étudiants à temps plein : 8 000 \$ pour la 1 <sup>re</sup> période de 13 semaines. Étudiants à temps partiel : 4 000 \$ pour chaque période de 13 semaines d'études.	SCEE : 7 200 \$ par bénéficiaire. IQEE : 3 600 \$ par bénéficiaire Revenus : Aucune limite	Un feuillet d'impôt T4A sera émis au bénéficiaire. Aucune incidence fiscale pour le(s) souscripteur(s).
Études postsecondaires (EPS)	Cotisations (capital)	Aucune limite	Aucune limite	Pas de feuillet d'impôt pour cette portion.

## 4. Méthode d'envoi

Soumission à Mackenzie pour traitement du retrait :

- Télécopieur : 1-866-766-6623
- Adresse postale : 180, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3K1
- Courriel (courtiers approuvés seulement) : [processing@mackenzieinvestments.com](mailto:processing@mackenzieinvestments.com)

# Lignes directrices relatives aux preuves d'inscription

## 1. Renseignements requis en matière de preuves d'inscription

Assurez-vous d'inclure les renseignements suivants :

- Nom complet du bénéficiaire/de l'étudiant
- Nom de l'établissement d'enseignement (logo, papier à en-tête ou adresse du site Web)
- Nom du programme d'études
- Type d'établissement (université, cégep, centre de formation professionnelle ou autre)
- Programme d'enseignement reconnu (temps plein) ou programme de formation déterminé (temps partiel)
- Durée du programme (nombre d'années)
- Durée du cours (nombre de semaines) – Les sessions d'automne sont habituellement de 13 semaines, mais pourraient également durer aussi peu que trois semaines.
- Dates de début et de fin

**Remarque :** Pour fournir tous les renseignements demandés ci-dessus, les étudiants pourraient avoir à faire parvenir plusieurs des documents acceptables.

## 2. Type de preuve d'inscription valide

Type de document	Preuve d'inscription valide
Lettre du registraire	Lettre signée ou certifiée par le Bureau du registraire ou par le chef de la faculté <b>Remarque :</b> L'étudiant pourrait avoir à déboursier des frais pour obtenir cette lettre.
Courriel du Bureau du registraire confirmant l'inscription	Le courriel doit comprendre les coordonnées de l'établissement d'enseignement apparaissant sur la confirmation d'inscription et l'adresse électronique de l'expéditeur doit contenir le nom de domaine de l'établissement (par ex., <a href="mailto:bureauduregistraire@utoronto.ca">bureauduregistraire@utoronto.ca</a> ).
Facture ou reçu de paiement du Bureau du registraire	Les documents indiquent qu'il s'agit d'études à temps partiel ou à temps plein (selon la durée du cours, les frais de scolarité ou le nombre de cours). <b>Remarque :</b> Si la seule exigence d'inscription auprès d'un établissement d'enseignement est le paiement, une facture peut être acceptable.
Imprimé de la confirmation en ligne du statut de l'inscription	Doit contenir l'adresse Web de l'établissement d'enseignement afin que l'on puisse déterminer la source de l'information.
Horaires ou calendriers des cours	Le nom de l'étudiant, le type de programme, la date et durée de la période scolaire ainsi que le nom, logo ou adresse Web de l'établissement d'enseignement sont indiqués.
Reçu T2202 ou T2202A	Présenté dans les six mois qui suivent la fin de la session d'inscription du bénéficiaire dans un programme reconnu.

**Pour éviter** tout retard dans le traitement de votre demande, assurez-vous de ce qui suit :

- Les dates d'émission des documents de preuve d'inscription doivent être à jour.
- Les programmes d'apprentissage effectués dans un établissement d'enseignement postsecondaire agréé sont acceptables, mais n'incluent pas les « heures de travail ».
- La preuve d'inscription doit provenir de l'établissement d'enseignement (école) et contenir le nom et le logo de l'établissement.
- Les preuves d'inscription sont admissibles jusqu'à six mois après la fin de la période d'inscription.
- Il est conseillé de joindre une télécopie ou une copie numérisée du document papier ou un imprimé du site Web officiel de l'établissement. Il arrive que les photos de documents ou les captures d'écran deviennent illisibles une fois soumises.

## Définitions

### Bénéficiaire

Le bénéficiaire d'un régime enregistré d'épargne-études est un particulier nommé par le souscripteur qui touchera des paiements d'aide aux études s'il est admissible à ces paiements selon les modalités du régime.

### Souscripteur/Cotisant

La personne, y compris un responsable public, qui conclut un contrat de REEE avec le promoteur est le souscripteur. Le souscripteur convient de verser des cotisations pour le compte du particulier nommé dans le régime à titre de bénéficiaire.

### Capital

Cotisations faites par le(s) souscripteur(s).

### Subvention

Désigne la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE), la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire (SCEE supplémentaire), le Bon d'études canadien (BEC), la Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB) et l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE).

### Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire (SCEE supplémentaire)

La SCEE supplémentaire est une subvention fédérale bonifiée qui est versée pour un bénéficiaire admissible lorsque le revenu familial net du principal responsable est inférieur aux seuils de revenu stipulés chaque année par l'ARC. Les responsables publics doivent recevoir les paiements conformément à la *Loi sur les allocations spéciales pour enfants*.

### Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)

La SCEE désigne une subvention versée par Emploi et Développement social Canada au fiduciaire du REEE pour le compte du bénéficiaire.

### Bon d'études canadien (BEC)

Le BEC désigne une subvention supplémentaire que le gouvernement fédéral accorde à un bénéficiaire résident canadien né après 2003 lorsque le principal responsable reçoit le Supplément de la prestation nationale pour enfants. Les responsables publics doivent recevoir les paiements conformément à la *Loi sur les allocations spéciales pour enfants*.

### Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (SEEEFCB)

La SEEEFCB est un incitatif à l'épargne-études versé par le gouvernement de la Colombie-Britannique dans un REEE pour les enfants nés le 1<sup>er</sup> janvier 2007 ou après; et pour les enfants résidents de la Colombie-Britannique (lorsque le parent ayant la garde ou le tuteur légal est également un résident) au moment de la demande de SEEEFCB. La SEEEFCB est une subvention forfaitaire de 1 200 \$ par bénéficiaire admissible. Le souscripteur peut la demander lorsqu'un enfant admissible atteint l'âge de six ans.

### Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)

L'IQEE est un crédit d'impôt remboursable que verse Revenu Québec au REEE pour le compte d'un bénéficiaire résidant au Québec. Un montant de majoration peut être accordé aux bénéficiaires qui satisfont aux critères d'admissibilité déterminés par le gouvernement du Québec.

### Emploi et Développement social Canada (EDSC)

EDSC est responsable de l'administration et de la mise en œuvre des REEE et des incitatifs à l'épargne-études.

### Paiement d'aide aux études (PAE)

Un PAE est constitué du produit de la croissance et de la subvention; il est payé ou payable dans le cadre du REEE à ou pour un particulier (appelé le bénéficiaire) pour aider celui-ci à poursuivre des études postsecondaires. Les PAE ne comprennent pas les cotisations remboursées au souscripteur du régime.

Un bénéficiaire ne peut pas recevoir plus de 8 000 \$ sous forme de PAE au cours des 13 premières semaines de ses études postsecondaires. Les bénéficiaires étudiant à temps partiel peuvent recevoir 4 000 \$ sous forme de PAE toutes les 13 semaines.

Les PAE versés au bénéficiaire du régime peuvent débiter une fois que celui-ci devient un étudiant à temps plein ou un étudiant à temps partiel inscrit dans un programme admissible d'études postsecondaires ou dans les six mois suivant la fin du programme d'études. Les non-résidents ne peuvent pas recevoir la SCEE dans le cadre du PAE. Le montant maximum de subvention que peut recevoir un bénéficiaire est de 7 200 \$.

### Retrait de capital pour des études postsecondaires (EPS)

Le retrait de capital pour des études postsecondaires désigne le retrait de cotisations versées par le souscripteur lorsque le bénéficiaire est admissible aux PAE. Comme le bénéficiaire poursuit des études postsecondaires, le souscripteur peut retirer ses cotisations sans être tenu de rembourser les subventions reçues. Le souscripteur doit signer la demande de retrait de capital pour des études postsecondaires (EPS).

### Établissement d'enseignement postsecondaire

Un établissement d'enseignement postsecondaire désigne ce qui suit :

- Une université, un collège ou un autre établissement d'enseignement agréé situé au Canada en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* ou de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, ou de la *Loi sur les prêts et bourses aux étudiants* du Québec.
- Un établissement d'enseignement au Canada reconnu par Emploi et Développement social du Canada qui offre des cours non crédités visant à donner ou à améliorer des compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi.
- Une université située à l'étranger qui offre des cours de niveau postsecondaire et où le bénéficiaire doit être inscrit à un cours d'une durée d'au moins trois semaines consécutives.
- Un collège ou un autre établissement d'enseignement situé à l'étranger qui offre des cours de niveau postsecondaire et où le bénéficiaire doit être inscrit à un cours d'une durée d'au moins 13 semaines consécutives.

## Placements Mackenzie

180, rue Queen Ouest  
Toronto (Ontario) M5V 3K1

TÉLÉPHONE 1-800-387-0615 ou 416-922-3217

TÉLÉCOPIEUR 1-866-766-6623 ou 416-922-5660

COURRIEL [service@placementsmackenzie.com](mailto:service@placementsmackenzie.com)

SITE WEB [placementsmackenzie.com](http://placementsmackenzie.com)



**MACKENZIE**  
Placements